

DOSSIER DE MARIAGE

Pièces à Fournir :

⇒ Un Acte de Naissance de chacun des futurs époux de moins de 3 mois à la date du mariage (si le lieu de naissance n'est pas Somain).

⇒ En cas de veuvage : un acte de décès du précédent conjoint.

⇒ En cas de divorce : un acte de mariage comportant la mention du divorce.

⇒ Une photocopie de la pièce d'identité pour chacun des témoins et des époux (deux témoins obligatoires et quatre témoins facultatifs).

⇒ Le certificat du notaire s'il y a un contrat de mariage.

⇒ Le livret de famille de parents naturels si vous avez des enfants en commun.

⇒ Justificatif de domicile pour chacun des époux : facture EDF, GDF, Eau, téléphone fixe.

⇒ L'attestation remplie

⇒ Pour les étrangers (voir selon la nationalité).

- Certificat de célibat
- Certificat de coutume

Dossier à rendre entre le et le